



**Guide Pratique de Mise en Place de l'APHA : Un instrument de responsabilisation des communautés pour la pérennisation des localités FDAL**

# Septembre 2021

## Avant-Propos

Ce document, réalisé par l'équipe de MCD au Bénin avec l'appui de personnes ressources, est un guide qui s'inspire du retour de terrain de la mise en œuvre du PAPHyR. Il est l'aboutissement d'un processus de réponse à la fragilité des premiers résultats et aux difficultés de montée à l'échelle de l'assainissement par l'autonomisation des communautés. Prenant conscience de cette problématique et afin de relever le défi de la pérennisation des acquis connus et communs à tout programme ATPC, le programme a suscité et accompagné la mise en place d'une Association des Promoteurs de l'Hygiène et de l'Assainissement.

En deux parties, le présent Guide pratique présente aux lecteurs la conceptualisation de la réponse et la démarche méthodologique pour parvenir avec succès, à faire de cette association, la cheville ouvrière de la durabilité des localités FDAL.

Le présent Guide pratique s'adresse aux pouvoirs publics, ONG, Collectivités territoriales et aux acteurs du développement communautaire qui ont un intérêt pour la promotion de l'hygiène et l'assainissement de base (HAB) en milieu rural. Il intéresse notamment les acteurs intervenants dans l'ATPC ou d'autres approches de changement de comportement collectif en HAB.

Les déclarations figurant dans cette publication expriment les opinions des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les points de vue de l'organisation MCD.

Le présent document a été financé par MCD.

**Auteurs : Yadjidé ADISSODA GBEDO, Viwossin DEGBOE, Zita TOMETY, Fawoziatouh ALLADE, Christian TCHIWANOU, Bonaventure DEGUE, Jérôme OROUNLA, Landry LOUGBEGNON, Charif N'dine IBRAHIMA, Josselin ADOHINZIN avec la contribution de : Alain TOSSOUNON et Josea RATSIRARSON**

Les utilisateurs ont le droit de copier, distribuer, afficher, traduire ou mettre en scène ces travaux à condition de référencer les auteurs de la façon spécifiée ci-dessus. Les utilisateurs ne peuvent pas exploiter les informations à des fins commerciales. Les utilisateurs ne peuvent modifier, transférer ou compléter ces informations sans l'autorisation expresse de MCD.

Pour citer ce guide : ADISSODA Y., DEGBOE V. et al. (2021) guide pratique de Mise en place de l'APHA : Un instrument de responsabilisation des communautés pour la pérennisation des localités FDAL, MCD ISBN # xxxxxxxx

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

**MCD Global Health Office**

**8401 Colesville Rd**

**Suite 425**

**Silver Spring, MD 20910**

**P: 301-562-1920**

**F: 301-562-1921**

**Email: [mcdi@mcd.org](mailto:mcdi@mcd.org)**

**Web: [mcd.org/](http://mcd.org/)**

**Adresse au Bénin: Cité Houéyiho, villa n°21, rue 13.063**

**Tél.: (229) 62316540/21334364/65**

**Remerciements :**

Bien que le Guide ait été réalisé par une équipe de MCD au Bénin appuyé par des personnes ressources, il s'inspire de l'expérience de mise en œuvre du PAPHyR, des appuis des équipes internationales de MCD à Madagascar et Washington et des témoignages de nombreux acteurs variés et diversement impliqués. Il s'appuie surtout sur les ateliers d'apprentissage au cœur de la mise en œuvre du programme sans lesquels cette publication n'aurait pas été possible.

Cette publication a bénéficié de la relecture d'un consultant national, Alain TOSSOUNON.

Nos remerciements s'adressent au Gouvernement du Bénin, au Ministère de la Santé et ses services déconcentrés, au WSSCC, aux membres du Mécanisme de Coordination du Programme (MCP), aux Communes, aux Agences de Mise en Œuvre déléguée (AMOd), aux communautés et à tous ceux qui ont contribué de loin ou de près à ce document.

## Table des matières

Avant-Propos.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Remerciements .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Liste des encadrés, tableaux, figures et Photos.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Sigles et acronymes .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Préface .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Lexique.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Résumé .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
1. Contexte :.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
2. Résultats Phares obtenus.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
3.Principaux enseignements.....	<b>Error!</b>
<b>Bookmark not defined.</b>	
<b>3.1.Facteurs de succès.....</b>	<b>Error!</b>
<b>Bookmark not defined.</b>	
<b>3.2.Leçons Apprises.....</b>	<b>Error!</b>
<b>Bookmark not defined.</b>	
4. Cadre de pérennité .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
5.Stratégie de mise en oeuvre .....	22
Sources de données.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Annexes .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

## Liste des encadrés, Tableaux, Figures et Photos

### 1. Liste des encadrés :

Encadré 1 : Le programme de MCD au Bénin

Encadré 2 : Pourquoi la pérennité est essentielle ?

Encadré 3 : Un marketing communautaire de l'assainissement en passe de franchir les frontières de la commune

### 2. Liste des tableaux

Tableau 1 : Résultats des APHA mises en place dans les communes cibles

Tableau 2 : Facteurs favorisant de succès

Tableau 3 : Synthèse des articles produits et vendus après la formation sur la fabrication du savon

Tableau 4 : Questions à poser et réponses éventuelles dans le déclenchement des Leaders Naturels

Tableau 5 : Proposition des grands points de la feuille de route

Tableau 6 : Point des sous-étapes de préparation de l'AGC

Tableau 7 : Point des besoins pour l'enregistrement de l'association après de l'autorité administrative

Tableau 8 : Point des besoins identifiés pour l'enregistrement de l'association

Tableau 9 : Synthèse des différentes étapes de la démarche

### 3. Liste des schémas :

Schéma 1 : Synthèse des principales étapes de la Stratégie de mise en œuvre

Schéma 2 : Processus de responsabilisation de la Base forte

### 4. Liste des Photos :

Photo 1 & 2 : Photo de famille des membres de l'AG Constitutive de l'APHA de Copargo en sept 2019 (à gauche) et Réunion d'apprentissage des Consultants Communautaires dans la commune de Kouandé (à droite)

Photos 3 & 4 : Partage d'expérience en salle APHA Copargo à Kouandé le 7 avril 2020 (à gauche) et Partage d'expérience sur le terrain entre les IngL de Copargo et ceux de Kouandé, le 8 Avril 2020

Photos 5 & 6 & 7 & 8 : Mobilisation des membres pour des activités (réunions et Activités Génératrices de Revenus) développées pour assurer le fonctionnement de l'association et maintenir la dynamique de groupe

## **Sigles et Acronymes**

<b>AE</b>	:	Agence d'Exécution
<b>AGC</b>	:	Assemblée Générale Constitutive
<b>AGR</b>	:	Activité Génératrice de revenus
<b>AMOd</b>	:	Agence de Mise en Œuvre déléguée
<b>APHA</b>	:	Association des Promoteurs de l'Hygiène et Assainissement
<b>APIC ONG</b>	:	Action pour la Promotion des Initiatives Communautaire ONG
<b>ASDD</b>	:	Agent des Services Déconcentrés Décentralisés
<b>ATPC</b>	:	Assainissement Total Piloté par la Communauté
<b>CC</b>	:	Consultant Communautaire
<b>Chp C</b>	:	Champion Communautaire
<b>CLHA</b>	:	Comité Local d'Hygiène et Assainissement
<b>CP</b>	:	Chargé de Programme
<b>CVHA</b>	:	Comité Village d'Hygiène et Assainissement
<b>DAL</b>	:	Défécation à l'Air Libre
<b>DE</b>	:	Directeur Exécutif
<b>DLM</b>	:	Dispositif de Lavage de Main
<b>FFOM</b>	:	Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces
<b>FUM</b>	:	Follow Up Mandona
<b>GRAIND</b>	:	Groupe de recherché et d'appui aux initiatives nouvelles de développement
<b>GCO</b>	:	Groupement Communautaire Organisé
<b>HA</b>	:	Hygiène et Assainissement
<b>HAB</b>	:	Hygiène et Assainissement de Base
<b>IC</b>	:	Ingénieur Communautaire
<b>ILP</b>	:	Institutions et Lieux Publics
<b>IngL</b>	:	Ingénieur local
<b>JMP</b>	:	Joint Monitoring Program
<b>LN</b>	:	Leader Naturel
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale

## Préface :



L'avènement de l'ATPC à incontestablement contribuer à faire voler en éclat, les méthodes traditionnelles de sensibilisation, qui étaient très coûteuses pour les pays pour peu de résultats. De nombreux programmes de subventions n'ont pas comblé les espérances et pendant longtemps, les communautés surtout pauvres, n'ont pas été à même de rompre avec la défécation à l'air libre aux conséquences néfastes en matière de santé. En effet, ces programmes et projets d'assainissement se reposaient sur quelques leaders et ne s'attelaient pas à convaincre la communauté dans son ensemble.

Ainsi, plusieurs questions comme les mécanismes efficaces d'influencer les comportements, l'obtention de comportements durables sont restées sans réponse.

A l'instar de plusieurs pays qui expérimentent cette approche, le Bénin l'a aussi adoptée et fait d'elle, une porte d'entrée dans la Stratégie Nationale de promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB). Avec l'ambition clairement affichée d'amener d'ici 2025, le Bénin au statut FDAL (Fin de la Défécation à l'Air Libre) avec une prise en compte des femmes, filles et des personnes vulnérables, l'équipe de MCD-Bénin a développé des approches pour faire face au défi récurrent de la durabilité.

Le présent Guide de mise en place de l'APHA est le fruit de l'expérience de MCD et constitue l'une des innovations de mécanisme de pérennisation des localités FDAL et de la montée de l'échelle de l'assainissement.

Il rend compte de la démarche ayant conduit à l'identification minutieuse des leaders authentiques, de leur mobilisation pour la création et le fonctionnement de l'association pour l'atteinte de résultats durables. C'est un bréviaire de conseils pratiques pour amener tout acteur à réussir le pari de l'autonomisation communautaire et la pérennisation. Les leçons apprises ainsi que les enseignements tirés de cette expérience capitalisée sont ainsi destinées à inspirer d'autres acteurs pour garantir la réussite du combat contre la défécation à l'air libre.

Destiné à inspirer d'autres acteurs et structures de mise en œuvre de programmes et projets d'assainissement, la réalisation du Guide répond à la stratégie de l'organisation MCD de faire voyager la connaissance tirée des expériences vécues en vue des

transformations durables dans les communautés du monde rural en proie aux défis d'assainissement.

**Dr. Josea RATSIRARSON, MD. MPH. PhD**  
**Directeur de la Division Internationale de MCD**

## Lexique

**1. Acquis :** Ensemble des bonnes pratiques ou comportements positifs développés par la communauté. C'est un ensemble de gestes devenus des réflexes ou comportements positifs qui définitivement possédés et qui ne s'effaceront plus des habitudes quotidiennes. Ils s'insèrent et s'installent dans la pratique sociale en l'absence du facilitateur et sur la durée.

**2. ATPC :** Une approche intégrée qui consiste à encourager la communauté à analyser sa propre situation en matière d'hygiène et d'assainissement, ses pratiques en matière de défécation et leurs conséquences, suscitant ainsi une action collective visant à

**3. Base forte :** Ensemble des alliés stratégiques déterminés et engagés à l'avant-garde du mouvement d'éradication de la DAL sur lesquels les Agences de mises en œuvre déléguées (AMOd) s'appuient pour impulser un changement collectif de comportement en matière d'Hygiène et d'Assainissement de Base. Nous distinguons la base forte communautaire et la base forte institutionnelle.

**4. Base forte communautaire :** Ensemble des alliés stratégiques au niveau de la Communauté (GCO, LN, CC, IngC, ChpC, etc.) qui se sont engagés et sont responsabilisés pour le changement de comportement collectif dans leur milieu notamment l'atteinte, le maintien et le renforcement de l'état FDAL de leur village ou localité. Ils sont les piliers de la responsabilisation communautaire et en tant que tels sont des ambassadeurs de la propagation des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement de base aussi bien dans leur milieu que partout ailleurs où ils se retrouvent. Ces acteurs sont organisés en un Comité dénommé Comité Local d'Hygiène et d'Assainissement (CLHA). Ce Comité est responsable du suivi et de la coordination communautaire.

**5. Base forte institutionnelle :** Est constituée de tous les acteurs institutionnels non communautaires (Chef de village, Conseillers de village, Conseillers communaux, Maire, Préfet, ONG, etc.) déterminés et engagés à l'avant-garde du mouvement d'éradication de la DAL sur lesquels les Agences de mises en œuvre déléguées (AMOd) s'appuient pour impulser un changement collectif de comportement en matière d'Hygiène et d'Assainissement de Base atteindre et maintenir un état de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) par la construction de latrines par la communauté sans subvention extérieure. L'Assainissement Total Piloté par la Communauté remet en question le manque d'hygiène par les communautés, et en particulier la défécation à l'air libre

**6. Cadre de pérennité :** Modélisation du voyage itératif d'apprentissage d'une communauté dans son parcours du statut DAL vers l'état de maturité comportementale en assainissement en passant par la FDAL. La maturité est un état hypothétique de comportement positif en HAB où la communauté a un risque nul de retour à la DAL.

**7. Consultant communautaire :** Les consultants communautaires font référence aux Leaders Naturels qui exercent leur passion pour l'éradication de la défécation à l'air libre au-delà de leurs localités. A cet effet, ils sont impliqués dans les séances de déclenchement et le suivi des activités dans les communautés voisines.

**8. Déclenchement de la communauté :** Processus de facilitation des exercices participatifs à travers l'utilisation des différents outils de l'ATPC et où une communauté prend conscience des impacts négatifs de la Défécation à l'Air Libre (DAL) et décide d'éliminer cette pratique. Ce processus est relatif à l'opération sur le terrain, à l'issue de laquelle la communauté est déclenchée. Le déclenchement dure généralement 2 à 3 heures de temps au maximum. Les exercices de déclenchement sont facilités séparément pour les adultes et les enfants.

**9. Déclenchement institutionnel :** Un outil de plaidoyer qui se traduit par l'implication et la responsabilisation des leaders, des décideurs et des personnes influentes dans le secteur de l'assainissement y compris les membres du gouvernement. Le but de ce plaidoyer est d'avoir l'engagement des leaders de tous les niveaux dans un mouvement en faveur de l'assainissement et de l'hygiène.

**10. Leader naturel :** Toute personne engagée et motivée pour l'éradication de la DAL de sa localité. Les Leaders Naturels émergent lors des déclenchements. Ils sont confirmés lorsque leur localité parvient à l'état FDAL. Avant cette étape, ils sont des leaders naturels potentiels.

**11. Montée de l'échelle de l'assainissement :** Processus qui permet de rendre plus résistants les infrastructures d'assainissement (échelle verticale) et d'améliorer la couverture des ménages en latrines (échelle horizontale) en vue de réduire le risque de régression à la DAL des communautés. C'est un processus de maturation du changement de comportement entrepris par les communautés.

**12. Pérennité :** Ensemble des comportements positifs d'hygiène et d'assainissement acquis par la communauté et qui perdurent dans le temps. Ce sont des dispositions mentales de la communauté ancrées à jamais dans l'esprit.

**13. Rugby:** outil de déclenchement qui consiste à élever très haut une personne et l'abaisser en suite très bas en vue de créer chez lui le dégoût et l'indignation d'une mauvaise pratique d'HA.

## Résumé :

Au cœur des interventions de plusieurs projets et programmes d'assainissement ces dernières années, l'ATPC s'est révélée comme une approche novatrice qui contribue à amener les communautés à franchir la frontière de la défécation à l'air libre. Partout où elle est adoptée et mise en œuvre, cette approche a permis de sortir un impressionnant nombre de localités du spectre de la défécation à l'air libre.

Au Bénin, le programme PAPHyR a aussi expérimenté cette approche durant la période 2015-2020 avec à la clé des résultats forts édifiants.

Mais, très tôt confronté à la dure réalité de la fragilité des résultats, le programme qui a placé l'innovation au cœur de ses interventions, a procédé à la mise en place de l'Association de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement dans ses communes d'intervention. Cette stratégie de pérennisation des résultats obtenus s'est avérée payante. Car, alors que le programme venait à terme, ces associations devenues véritables instruments de pérennité ont pris le relais pour non seulement aider au maintien des localités FDAL mais aussi les faire monter à l'échelle de l'assainissement.

Le présent Guide présente le cadre de pérennité et partage avec tous les acteurs de l'assainissement, la stratégie de mise en place de l'Association avec toute la démarche de fonctionnement. Ce retour de terrain du Bénin est la somme d'une expérimentation qui a montré ses preuves et qui méritait d'être partagé.

Appelée encore Base forte, la mise en place de l'Association des Promoteurs de l'Hygiène et de l'Assainissement a essentiellement pour objet de regrouper tous les Leaders Naturels (LN), Champions Communautaires (ChpC), Ingénieurs Locales (IngL) et Consultants Communautaires (CC) pour l'amélioration de leur cadre de vie visant à donner durablement accès à un assainissement et à une hygiène convenable et équitable pour tous et mettre un terme à la défécation à l'air libre.

Dans un premier temps, ce Guide l'APHA rappelle le contexte et les résultats phares obtenus. Il dévoile ensuite le contenu de l'approche de pérennisation des acquis avec l'Association qui constitue le facteur déterminant. Enfin, il montre le chemin à tout acteur qui souhaite se lancer sans hésiter à mener cette opération qui permet aux communautés de prendre en mains, leurs propres destins dans le combat inlassable contre la défécation à l'air libre et l'assainissement durable.

En définitive, le présent Guide est conçu pour renforcer les capacités des structures de mise en œuvre et des acteurs de l'ATPC, à développer une approche novatrice de passage de témoin d'un programme à des structures locales pérennes engagées pour assurer la durabilité des résultats et empêcher les localités certifiées FDAL de retomber dans la DAL.

## 1. Contexte :

Mise en place initialement en Asie au début des années 2000, l'ATPC est aujourd'hui pratiquée dans de nombreux pays en Afrique de l'ouest. Dans la plupart des cas, les résultats obtenus sont souvent fragiles et les acteurs dans leur ensemble, sont confrontés à la problématique du passage de l'étape de déclenchement au changement effectif et durable des comportements d'hygiène.

En effet, dans les pays où cette approche a émergé, de milliers de villages sont certifiés FDAL mais les projets et programmes avant leur terme, observent parfois impuissamment leur retour à la DAL. Les solutions apportées sont souvent peu durables et on assiste à un retour rapide à la défécation à l'air libre avec un taux d'érosion de 10% par an du nombre de latrines<sup>1</sup>. En quête de durabilité des interventions, différentes actions sont menées pour entretenir les dynamiques communautaires nées de l'ATPC. Pour tous les acteurs de l'ATPC, il est indispensable d'aller au-delà de l'arrêt de la défécation à l'air libre et trouver des solutions qui vont pérenniser cet arrêt à savoir l'échelle de l'assainissement.

Afin de relever ce défi inhérent à tout projet ou programme d'ATPC et faire grimper les populations vers des solutions de plus en plus améliorées, MCD à travers le Programme d'Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et des Pratiques d'Hygiène en milieu Rural (PAPHyR) a développé au Bénin dans plusieurs communes d'intervention à partir de celle de Copargo, la création d'une Association de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (APHA). Un véritable instrument de pérennisation qui a contribué à l'autonomisation des communautés pour le maintien, l'amélioration et la pérennité des acquis du programme dans les communes cibles. Composé de leaders Naturels (LN) parmi lesquels, on dénombre les Consultants Communautaires (CC), les Champions Communautaire (ChpC), les Ingénieurs Locaux (Ingl), ces acteurs très engagés assurent la continuité des activités de facilitation sur l'hygiène et l'assainissement et forment au niveau local, des Comités Locaux d'Hygiène et d'Assainissement (CLHA). Outillés à travers des rencontres de renforcement de capacités périodiques organisées à leur endroit, ces associations juridiquement établies, sont reconnues par les gouvernements locaux avec qui, elles travaillent à rendre durables les localités FDAL laissées par le programme mais surtout à assainir davantage l'ensemble des communes.

---

1

[https://www.reseaprojection.org/wiki/images/c/c2/CR\\_Rencontre\\_JP\\_AS\\_19022015\\_GCo+YL.pdf](https://www.reseaprojection.org/wiki/images/c/c2/CR_Rencontre_JP_AS_19022015_GCo+YL.pdf)

## **Encadré 1 : Le programme de MCD au Bénin**

Le Programme d'amélioration de l'accès à l'Assainissement et des Pratiques d'Hygiène en milieu Rural (PAPHyR) est un programme du gouvernement du Bénin qui a été financé par le Fonds Mondial pour l'Assainissement (GSF) avec une subvention d'environ 6 millions de dollars. D'une durée initiale de cinq (5) ans (2015-2019), le PAPHyR exécuté par MCD a connu une (1) année d'extension (2020) et a contribué à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB) dans vingt (20) Communes des départements de l'Atacora, de la Donga, du Borgou et des Collines.

L'objectif initial était de favoriser à près de 2 millions de personnes membres de 184.506 ménages, réparties dans 8181 localités rurales, l'accès durable et équitable aux services d'assainissement, avec de bonnes pratiques d'hygiène de 2015 à 2019.

La contextualisation de l'approche ATPC initiée en 1999 dans une petite communauté du district de Rajshahi au Bangladesh par Kamal Kar, a permis au Programme, d'enregistrer des résultats satisfaisants et de compter plusieurs acquis édifiants.

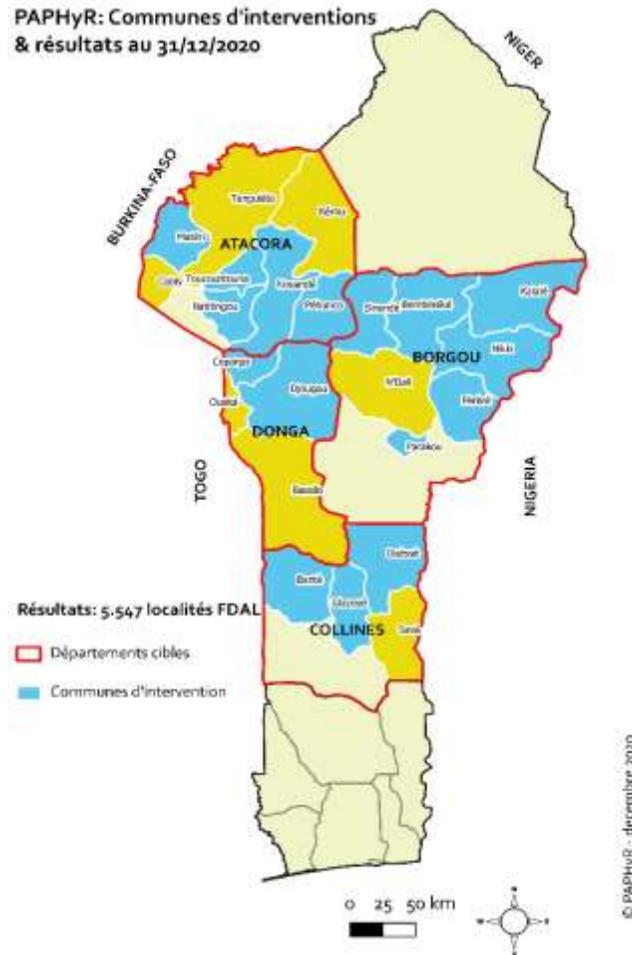
Plusieurs résultats quantitatifs et qualitatifs ont été obtenus. On retient essentiellement 5.547 localités FDAL avec 1.107.830 personnes de personnes touchées, 212.753 ménages dans les zones d'intervention ont accès à des latrines gérées en toute sécurité (individuelles, améliorées et traitées sur site). En milieu scolaire, c'est 103 écoles primaires et une école secondaire (01) touchées avec 18.582 apprenants dont 11.044 garçons et 7.538 filles. A cela il faut ajouter 43 écoles disposant d'installations d'assainissement améliorées séparées par genre munies de dispositifs de lavage des mains à l'eau et au savon.

Mais au-delà des résultats, le Programme compte surtout de nombreux acquis importants. Entre un cadre de vie plus assaini gage de bien-être, des gains sanitaire et économique pour les communautés les plus pauvres, dans les localités FDAL, les communautés ont surtout retrouvé leur dignité et leur fierté. L'affichage d'un drapeau à l'entrée du village qui indique que personne dans ce village ne défèque dans la nature et que personne n'a le droit de le faire est l'aboutissement d'un long et périlleux processus. A ces acquis au niveau communautaire, il faut ajouter des bases fortes devenus des piliers d'une montée à l'échelle et d'une durabilité des effets observés et la prise en compte des Personnes Potentiellement Défavorisées (PPD) pour ne laisser personne de côté. Au niveau des Communes désormais engagées et préparées à

consolider les acquis obtenus, la priorisation de l'hygiène et de l'assainissement dans l'action publique locale devient de plus en plus une réalité.

De cette aventure pleine de défis, d'enseignements et de leçons apprises, il en ressort que l'organisation stratégique de la base forte, la mise en place et la responsabilisation de l'Association des Promoteurs d'Hygiène et d'Assainissement (APHA) ont conduit à l'instauration d'un marketing de l'assainissement basé sur le modèle communautaire. Il est clair que l'apparition de la COVID-19 a ralenti les interventions notamment les activités liées au déclenchement communautaire et la progression des résultats. Mais cette pandémie a aussi été une opportunité pour le Programme qui a mis en place une stratégie d'adaptation, d'avancer et d'obtenir plus rapidement des résultats en matière de promotion du lavage des mains à l'eau et au savon au sein des communautés, des écoles et des centres de santé des zones d'intervention. Désormais, le Programme venu à terme, laisse derrière lui, des bases fortes à même d'assurer le suivi, des Consultants Communautaires très engagés, des acteurs communaux prêts à assumer leurs responsabilités et des préfets déclenchés pour encourager les Communes à prioriser et réserver des ressources pour mener des actions liées à l'hygiène et d'assainissement.

Les expériences développées à travers ce Programme, signalent que l'ATPC a le potentiel de devenir un mouvement qui se répand par lui-même, avec comme clé de réussite l'encadrement et une facilitation de qualité sur le terrain.



**Carte du Bénin avec les Communes d'intervention et les résultats du PAPHyR**

## **Encadré 2 : Pourquoi la pérennité est essentielle ?**

En Afrique de l'ouest et ailleurs où l'ATPC est utilisée comme approche clé en milieu rural pour amener les communautés à changer de comportement, les projets et programmes ainsi que les acteurs de l'assainissement partagent une limite commune qui est la pérennisation des acquis. Si le défi qui consiste à amener les communautés à modifier leur comportement en abandonnant la pratique de la défécation à l'air libre est souvent relevé, les projets d'ATPC ne réussissent pas à maintenir sur la durée les changements voulus et obtenus.

En effet, en dehors de quelques exceptions, dans la plupart des pays qui expérimentent l'approche ATPC, les résultats sont fragiles. D'après une étude réalisée par The Water Institute pour Plan International USA, en Indonésie, 97% des villages où une campagne

ATPC avait été menée ont maintenu leur statut FDAL. En revanche, en Ouganda, seuls 44% des 152 ménages utilisaient encore une latrine selon la même étude, et en Haïti seuls 6% des 83 communautés étaient encore FDAL<sup>2</sup>.

Dans plusieurs pays, un important nombre de villages qui ont été certifiés FDAL renouent après quelques temps, avec la pratique de la défécation à l'air libre. C'est le cas au Mali, à Madagascar comme au Bénin, où on observe un retour à la DAL en l'absence d'un accompagnement post-certification efficace des communautés bénéficiaires afin qu'elles maintiennent et consolident durablement les changements de comportements et les bonnes pratiques acquises.

La question de la pérennisation comme réponse au retour de plusieurs localités et villages qui retournent à l'état DAL, même après avoir obtenu une certification FDAL doit être une préoccupation majeure de tout projet ou programme d'ATPC.

C'est la raison pour laquelle, le Programme s'est investi dans le cadre de la recherche des stratégies de pérennisation à développer l'approche de mise en place d'une Association de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (APHA) dans les communes cibles. Elles se sont révélées comme de véritables instruments de pérennisation des acquis mais surtout de montée à l'échelle de l'assainissement. Elles sont devenues partout où elles fonctionnent, des facteurs de pérennité indispensables pour des localités FDAL durables.

## 2. Résultats Phares obtenus :

Au total dans la zone d'intervention du programme, quatre (4) Associations de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (APHA) ont été installées et rendues fonctionnelles par les communautés elles-mêmes. Le programme étant arrivé à terme, ces associations devenues chevilles ouvrières de la pérennisation des acquis, continuent à travers la mobilisation et des réunions périodiques régulières, de maintenir le statut FDAL des localités déclenchées mais surtout de faire passer à l'échelle de l'assainissement, toutes les localités de leurs communes respectives.

### **Tableau 1 : Résultats des APHA mises en place dans les communes cibles**

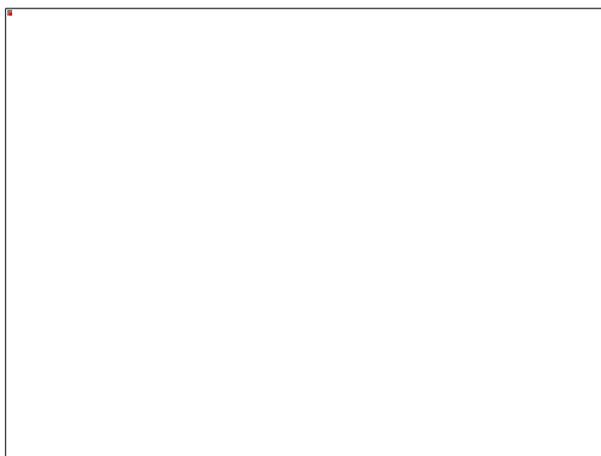
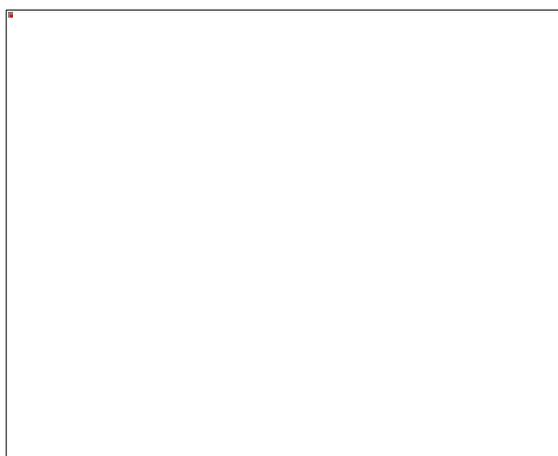
---

<sup>2</sup> [https://www.joinforwater.ngo/sites/default/files/publications/files/protos-ra\\_2016-atpc\\_-\\_note\\_de\\_discussion.pdf](https://www.joinforwater.ngo/sites/default/files/publications/files/protos-ra_2016-atpc_-_note_de_discussion.pdf)

Indicateurs de résultats	Résultat
Nombre de APHA communal mis sur pied à la suite d'une assemblée générale constitutive	4
Nombre de APHA communal ayant enclenché le processus de reconnaissance légale auprès des autorités béninoises	3
Nombre de APHA communal légalement reconnu et effectivement lié à la Commune	4
Nombre de membre du bureau communal de l'APHA Femme Total	3
Nombre de membre du bureau communal de l'APHA Homme Total	29
Nombre de membre du bureau communal de l'APHA PPD Femme	1
Nombre de membre du bureau communal de l'APHA PPD Homme	0
Nombre de cellules d'arrondissement APHA mis en place	26
Nombre de membres des cellules d'arrondissement APHA mis en place Femme	6
Nombre de membres des cellules d'arrondissement APHA mis en place Homme	78
Nombre de membres des cellules d'arrondissement de APHA mis en place PPD Femme	0
Nombre de membres des cellules d'arrondissement de APHA mis en place PPD Homme	6
Nombre de cellules village APHA mis en place	154
Nombre de membres des cellules village APHA mis en place Femme	188
Nombre de membres des cellules village APHA mis en place Homme	1377
Nombre de membres des cellules village de APHA mis en place PPD Femme	9
Nombre de membres des cellules village de APHA (CLHA) mis en place PPD Homme	79
Nombre de cellules localités APHA (CLHA) mis en place	1881
Nombre de membres des cellules localités APHA (CLHA) mis en place Femme	1791
Nombre de membres des cellules localités APHA (CLHA) mis en place Homme	6502
Nombre de membres des cellules localités APHA (CLHA) mis en place PPD Femme	20
Nombre de membres des cellules localités APHA (CLHA) mis en place PPD Homme	91



**Photo 1 & 2** : Photo de famille des membres de l'AG Constitutive de l'APHA de Copargo en sept 2019 (à gauche) et Réunion d'apprentissage des Consultants Communautaires dans la commune de Kouandé (à droite)



**Photos 3 & 4 : Partage d'expérience en salle APHA Copargo à Kouandé le 7 avril 2020 (à gauche) et Partage d'expérience sur le terrain entre les IngL de Copargo et ceux de Kouandé, le 8 Avril 2020**

### 3. Principaux enseignements

#### 3.1 Facteurs de succès de l'approche

L'APHA a enregistré d'importants succès à la suite de sa mise en place. Les différents facteurs qui ont favorisé l'atteinte de ces résultats tangibles sont regroupés dans le tableau suivant :

**Tableau 2 : Facteurs favorisant de succès**

Type de facteurs	Facteurs favorisants	
<b>Facteurs institutionnels</b>	1.	Critères rigoureux d'identification des alliés (engagement, disponibilité, efficacité) ;
	2.	Déclenchement institutionnel continu du Conseil Communal
	1.	Remembrement continu des CLHA
<b>Facteurs programmatiques</b>	2.	Suivi (entretien, utilisation correcte) des activités d'Hygiène et d'Assainissement à la base par les CLHA ;
	3.	Accompagnement (planification, appui, suivi, assistance, facilitation) de la communauté pour l'atteinte et le maintien de la Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) ;
	4.	Mise à l'échelle avec succès de l'expérience de APHA dans les communes de Kouandé et Djougou
	1.	Brassage entre alliés de différentes zones occasionné par les séances de coaching et d'apprentissages en salle ;
	2.	Fixation des objectifs aux CC et leur responsabilisation à atteindre ces objectifs ;
	3.	Mise en concurrence des CLHA et alliés (LN, IngL, ChpC et CC) ;

4. Promotion & valorisation des alliés (CC et LN) qui se distinguent.

**Facteurs  
communautaires**

5. APHA, une représentation communautaire légitime et dynamique pour toute activité liée à l'hygiène et l'assainissement ;
6. Appui de APHA aux déclenchements communautaires ;
7. Appui aux ménages pour la réalisation des ouvrages d'assainissement ;
1. Fourniture des biens et services d'Hygiène et d'Assainissement aux communautés à travers le Modèle Communautaire de Marketing d'Assainissement (MCMA)
2. Facilitation pour la prise en compte des besoins spécifiques d'hygiène et assainissement des Personnes Potentiellement Défavorisées (PPD)
3. Travail en synergie entre alliés communautaires de l'Hygiène et l'Assainissement de toute la Commune ;
4. Cotisation réglementaire et souscription volontaire d'une partie des frais de déplacement de formations des alliés (Humilité et sens de sacrifice observés chez les alliés ; bénévolat...) ;
5. Vision partagée des alliées sur les enjeux de l'hygiène et de l'assainissement de leurs milieux ;

### **3.2 Leçons apprises :**

Au terme de cette expérience innovante de mise en place des Associations d'éveil et de veille sur les changements durables de comportement des communautés, quelques enseignements sont retenus. Il s'agit de :

1. La faible implication des autorités communales ne garantit pas la mobilisation et l'engagement des leaders communautaires
2. L'engagement des autorités communales facilite l'institutionnalisation de l'APHA

3. Le renforcement continu de capacités est indispensable pour renforcer le membership des membres et leurs capacités à travailler en équipe
  
4. La structuration hiérarchique des alliés communautaires facilite le transfert de compétence à la base (CLHA) de façon durable et la responsabilise dans le suivi des activités d'hygiène et d'assainissement ;
  
5. La prise en compte des besoins spécifiques des PPD par APHA renforce sa légitimité communautaire

#### 4. Cadre de pérennité :

Le cadre de pérennité de la mise en place des associations résume fort bien, l'expérience édifiante et innovante de pérennisation des localités FDAL et de la mise à l'échelle de l'assainissement.

##### **Conceptualisation de la stratégie de pérennité**

La stratégie de pérennisation repose essentiellement sur la mise en place d'une Base forte qu'est l'Association de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (APHA) à l'échelle de la commune. Cette approche qui part de l'identification et de la mobilisation des leaders naturels dans les localités à la constitution d'une association dûment reconnue, fonctionnelle et opérationnelle permet au final, la diminution des efforts de facilitation pour un programme d'ATPC en cours de mise en œuvre. Constituant ainsi un pilier important dans le renforcement du statut FDAL des localités déclenchées, elle favorise la montée de l'échelle de l'assainissement.

La démarche de constitution de l'APHA est caractérisée par cinq étapes fondamentales à savoir : le déclenchement des alliés stratégiques institutionnels et communautaires ; la mise en place d'un comité préparatoire ; l'organisation d'une Assemblée Générale Constitutive ; la mise en place du Comité Exécutif et création puis enfin le fonctionnement de l'APHA.

- **Déclenchement des alliés stratégiques institutionnels et communautaires** : Cette première étape consiste à faire émerger les leaders naturels, les Consultants Communautaires, les Champions communautaires et les Ingénieurs Locaux. C'est un processus qui se met en branle au bout de deux (2) ans et qui permet d'asseoir progressivement un réseau d'alliés stratégiques dynamique.

- **Mise en place d'un Comité préparatoire** : Au sein des alliés stratégiques, un comité préparatoire est désigné pour conduire, suivant une feuille de route bien établie, le processus de création de l'APHA. Il est chargé de susciter l'adhésion de tous les Comités Locaux d'Hygiène et d'Assainissement (CLHA), mettre en place les Comités Villages d'Hygiène et d'Assainissement (CVHA), et d'élaborer les projets de textes fondamentaux de l'association et un Plan d'actions provisoire qui seront soumis à l'ensemble des membres de l'association au cours de l'Assemblée Générale Constitutive. Le Comité Exécutif est également chargé de l'organisation pratique convoquer et tenir l'Assemblée Générale Constitutive de l'APHA -

- **Organisation de l'Assemblée Générale Constitutive** : cette Assemblée Générale Constitutive réunit tous les membres désignés pour représenter les Comités locaux des villages et localités au niveau de l'instance communale. Elle marque le point de départ du creuset qui se donne une vision, celle de réussir à maintenir les acquis enregistrés, à aller à l'assaut des localités non déclenchées dans le cadre du programme ou projet et surtout à la montée à l'échelle.

- **Election des membres du Comité Exécutif** : C'est à l'Assemblée Générale Constitutive que le Comité Exécutif est élu et les responsables des cellules d'arrondissement sont désignées. Le Comité Exécutif ainsi mis en place se charge de rendre formelle l'association à travers son enregistrement et sa reconnaissance juridique au niveau des autorités administratives.

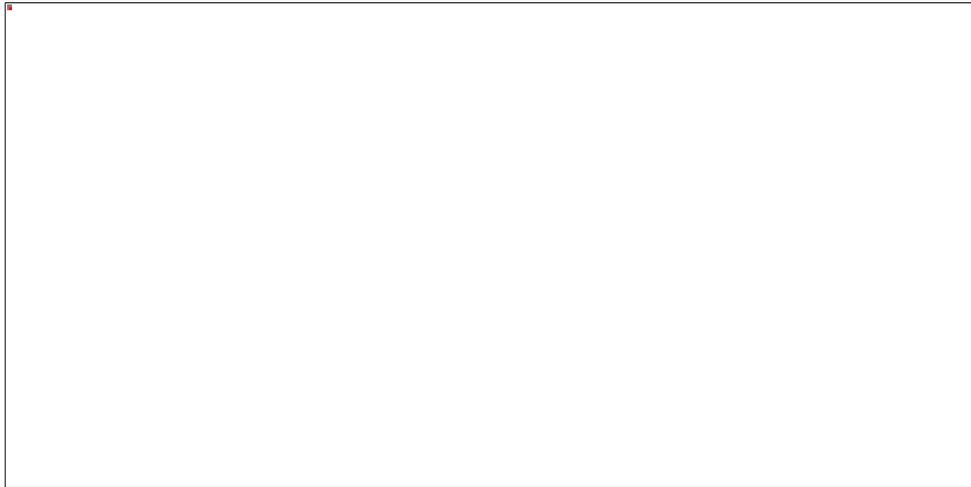
- **Fonctionnement de l'Association** : Une fois mise en place et reconnue par les structures compétentes, le Comité exécutif tient les réunions statutaires et assure la coordination des actions planifiées dans la feuille de route adoptée. Les membres du Comité exécutif sont désormais chargés d'organiser des visites dans les arrondissements pour s'assurer de la mise en œuvre des actions et surtout voir l'évolution des localités en matière de lutte contre la défécation à l'air libre et la montée à l'échelle de l'assainissement.



**Schéma de synthèse des étapes de la création de l'APHA**

### **Encadré 3 : Un marketing communautaire de l'assainissement en passe de franchir les frontières de la Commune**

L'APHA est surtout connue pour avoir mis en place un marketing de l'assainissement permettant de donner efficacement et durablement satisfaction à la demande des communautés. Démarrée en 2016, la démarche a été bâtie suivant trois étapes. De la facilitation pour l'organisation hiérarchique des acteurs à l'accompagnement de l'APHA en passant par l'accompagnement de la communauté et des CLHA, le modèle comporte 4 caractéristiques à savoir : une expression des besoins (problème, difficultés), l'identification et la validation des options technologiques, une politique des prix et le financement/viabilité sans oublier la politique de distribution ou le service après-vente.



#### **Schéma conceptuel du Modèle Communautaire du Marketing de l'Assainissement (MCMA)**

Répondant fondamentalement à la demande des communautés, de 2017 à 2020, le modèle mis en place a permis d'avoir les résultats suivants :

- **Réalisation des dalles San Plat à moindre coût (8000 F au plus)**
- **Mise à disposition des communautés des DLM de différentes sortes (05L ; 25L ; et potence en fer etc.) ;**
- **Réalisation de la boutique d'Assainissement « Plein Air » pour l'exposition des produits ;**
- **Constitution des stocks de produits et d'intrants d'une valeur de plus de 700 000FCFA ;**
- **Implication des PPD dans la fabrication, la production et la commercialisation des articles du marketing d'assainissement de APHA:**
- **Production de balais et pot BARKA par des personnes de troisième âge ;**
- **Fabrication de cache-nez et de savon par 02 handicapés moteurs puis 10 femmes de troisième âge ;**
- **Constitution de dépôt d'articles auprès de PPD dans les localités qui gagnent une part des bénéfices du produit.**

Suite à la formation sur la fabrication du savon, l'APHA a produit et vendu les articles ci-après :

Production lors de la formation		Production après la formation		Quantité vendue	Montant Total des ventes	Bénéfice des membres APHA
Nombre de petit pain d savons	127	Nombre de petit pain d savons	380	450	45000	11250
Nombre de Gros pain de savon	48	Nombre de Gros pain de savon	143	170	38149	4250
Nombre de Savon liquide	20	Nombre de Savon liquide	30	46	22750	2300
Nombre de Caches	100	Nombre de Caches	400	440	88000	22000
<b>TOTAL DES VENTES</b>					<b>193 899</b>	<b>39 800</b>

**Tableau 3 : Synthèse des articles produits et vendus après la formation sur la fabrication du savon**

Face aux résultats édifiants enregistrés, le défi que se sont fixés les membres de l'association est de pénétrer le milieu urbain et péri-urbain avec comme perspectives, d'acquérir un moyen de transport pour le rapprochement du matériel lourd à la demande, de diversifier l'offre des articles de la boutique d'assainissement plein air.

## 5.Stratégie de mise en œuvre

Comme annoncé plus haut, la Stratégie de mise en place l'APHA comporte cinq principales étapes fondamentales avec chacune, des objectifs et résultats précis à atteindre, la description de l'étape, les cibles, les ressources matérielles et humaines ainsi que sa durée.

### **ETAPE 1 : Déclenchement des alliés stratégiques institutionnels et communautaires**

#### **Objectif et résultat attendus**

L'objectif est de faciliter la mise en place d'une base forte communautaire et institutionnelle qui puisse assurer efficacement le suivi et la poursuite des activités d'hygiène et d'assainissement.

Il est attendu de cette étape, l'identification des alliés communautaires et institutionnels très engagés pour assurer le suivi et la poursuite des activités d'hygiène et d'assainissement.

#### **Description**

Cette étape est un processus continu de déclenchement des alliés stratégiques tant communautaires qu'institutionnels

#### **1. Mise en place des acteurs communautaires engagés**

**1. Identification des Leaders Naturels et autres alliés (maçon, charpentier, fossoyeur) :**

Les Leaders Naturels (LN) et autres alliés sont identifiés lors des suivis de facilitation et de toute activité de déclenchement communautaire ou non. L'ensemble des LN et des autres alliés forment le Comité Local d'Hygiène et d'Assainissement (CLHA) qui est à chaque fois remembré par ajout des nouveaux alliés sans toutefois exclure des inactifs qui souffriront plutôt d'un oubli stratégique ;

**2. Emergence des Consultants Communautaires et des ingénieurs locaux**

Une fois que les premières localités ont atteint l'état de Fin de Défécation à l'Air Libre, les leaders de ces localités sont incités et coachés pour déclencher les localités voisines afin de conduire ces dernières à l'état de Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL). Cette action se fait lors des suivis de facilitation et de toute activité de déclenchement communautaire ou non. Les leaders qui réussissent cette mission sont appelés « Consultant Communautaire ». Par ailleurs, les Leaders Naturels et les artisans qui arrivent de par leur habileté à réaliser des ouvrages d'hygiène et d'assainissement avec finesse et adaptés aux besoins des communautés sont appelés « Ingénieur Local ». Un consultant communautaire peut être également ingénieur local.

**3. Partage d'expérience entre alliés stratégiques (réunion/rencontre d'apprentissage entre alliés)**

Ce sont des rencontres d'échanges inter CLHA. C'est aussi des rencontres périodiques d'apprentissage. Au cours de ces réunions d'apprentissage, l'AMOd renforce les capacités des membres du CLHA. L'AMOd facilite la mise en concurrence des CLHA à travers l'évaluation et l'attribution des objectifs FDAL. L'évaluation se fait suivant les séries de questions que le facilitateur pose aux participants pour permettre aux uns et aux autres de décrire leurs résultats obtenus et les stratégies utilisées pour contourner les difficultés. Enfin l'AMOd facilite l'actualisation de nouveaux objectifs FDAL à partir des conclusions des échanges.

**2. Mise en place des alliés institutionnels engagés**

**1. Déclenchement institutionnel du conseil communal (appui AE)**

C'est une étape qui se prépare avec la coordination du projet. Le déclenchement se fait en salle en présence de tous les membres du conseil communal. L'outil utilisé est le Rugby. Cette préparation consiste à élaborer un PowerPoint. Le PowerPoint comporte les merveilles que

regorge la Commune, les images des préalables engagements des élus, les résultats obtenus jusqu'au moment du déclenchement et des questions pour susciter à nouveau plus d'engagement de la part des conseillers et des autres acteurs communaux. Ici, le déclenchement finit par l'élaboration d'un plan d'action communal. Il faut prendre le soin de s'assurer que ce plan est validé par l'ensemble des conseillers à travers un délibéré qui accompagne le plan d'action.

**1. Facilitation du suivi des activités de terrains par le Conseil Communal ;**

Il s'agit ici de veiller à ce que le plan d'action du conseil communal soit bien exécuté. Le travail se fait avec le REHA à qui l'on attire l'attention sur le calendrier d'exécution du plan d'action. La proposition des localités à visiter se fait suivant les difficultés rencontrées lesquelles sont énumérées lors des séances de planifications mensuelles présidées par le REHA.

**2. Point périodique des résultats et évolution des activités au conseil communal**

La coordination du projet organise périodiquement une évaluation dans toutes les Communes d'intervention et procède aux classements suivant les résultats obtenus. Ces résultats sont systématiquement partagés avec toutes les Communes.

**3. Organisation des réunions mensuelles d'évaluation et de planification présidées par le REHA :**

C'est une rencontre d'échanges, d'harmonisation des points de vue et de planification des activités à exécuter dans le mois. Elle est présidée par le REHA et réunit tous les acteurs du programme au niveau communal. L'AMOd assure le secrétariat. C'est à cette occasion que les activités du mois écoulé sont évaluées, les approches de solutions sont apportées aux difficultés de terrain non surmontées et de nouvelles activités sont planifiées pour le mois concerné.

**4. Organisation des sorties de suivi des Agents des Services Déconcentrés Décentralisés (ASDD) et du conseil communal sur financement propre et apports partenaires**

Sur financement du programme, les ASDD organisent des sorties de suivi et d'appui coaching sur le terrain. Le conseil communal également fait des descentes sur le terrain. Ces descentes facilitent la mise en œuvre des activités et mettent les communautés en confiance.



## **Schéma 2 : Processus de responsabilisation de la Base forte**

### **2. Cible**

Les leaders naturels (LN) parmi lesquels quelques-uns deviendront des consultants communautaires (CC), des ingénieurs locaux (IngL), Champions communautaires (ChpC), alliés communaux, la communauté et les ASDD constituent la cible.

### **3. Outils de mise en œuvre**

Les outils utilisés lors d'un déclenchement communautaire (Cartographie, la marche de la honte, contamination oro-fécale ...) et institutionnel (Rugby, témoignage, fiche de prise d'engagement...)

### **4. Ressources matérielles**

Marqueurs, papiers kraft, papier cartonné, appareil photo numérique, sciure, cendre, projecteur

### **5. Ressources humaines**

L'équipe de facilitation ;

### **6. Durée de mise en œuvre**

La durée minimale est de 2 ans ; la première année servant à travailler pour la mise en place des CLHA afin d'avoir les premières localités FDAL. A la deuxième année, les leaders des CLHA qui se seraient démarqués dans les localités FDAL seront déclenchés pour conduire d'autres localités au statut FDAL pour enfin devenir des consultants communautaires.

## 7. Ressources financières

Les variables dans le tableau ci-dessous permettent de faire une estimation financière selon les besoins

N°	DESIGNATIONS	NBRE TOTAL	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL	OBSERVATIONS
1	Matériel de facilitation	-	-	-	Papier kraft, chemise dossier, marqueurs, cendre, sciure
2	Outils informatiques	-	-	-	L'ordinateur, l'imprimante, le projecteur...
3	Déplacement participants	-	-	-	Frais de déplacement suivant le lieu de provenance
4	Restauration participants	-	-	-	Déjeuner suivant le nombre de participant

## ETAPE 2 : Mise en place du Comité Préparatoire

### Objectif et résultat attendus

L'objectif de cette étape est de déclencher toute la base forte communautaire à se constituer en Association des Promoteurs de l'Hygiène et de l'Assainissement (APHA).

Il est attendu au bout de cette étape, l'engagement de toute la base forte communautaire à constituer l'APHA à travers la mise en place d'un comité préparatoire.

### Description

L'activité est un déclenchement sur la nécessité pour la base forte, de se mettre en association. Elle se déroule à l'occasion d'une rencontre de partage d'expérience des LN, CC et IngL. Les actions à mener sont les suivantes :

1. Communication sur les caractéristiques et les avantages d'une association ;
2. Déclenchement des LN, CC et IngL sur la constitution d'une organisation formelle pour leur corporation (APHA) ;
3. Election d'un Comité Préparatoire de trois membres pour conduire la mise en place de l'APHA ;
4. Elaboration d'une feuille de route pour la création de l'APHA

### 1. **Communication sur les caractéristiques et les avantages d'une association**

Il s'agit ici de présenter un exposé sur la définition, les caractéristiques et les avantages d'une association. Dans cette communication, l'attention des participants doit être attirée par la différence entre une association et un Groupe d'Intérêt Economique (GIE) : **GIE (Groupe d'Intérêt Economique)** a un but lucratif ; prestation facturée systématiquement payée par les communautés...tandis qu'une **Association** a un but non lucratif et fait des œuvres sociales. C'est un creuset de rapprochement de l'offre à la demande ; facturation sociale...

### 2. **Déclenchement des LN, CC et IngL sur la constitution d'une organisation formelle pour leur corporation (APHA)**

Le déclenchement démarre par un brainstorming pour amener les participants à dégager les forces et les avantages qu'ils auraient s'ils s'étaient constitués en association. Le brainstorming porte sur: « les facteurs de consolidation d'une base forte communautaire ». Le tableau ci-dessous présente les étapes à suivre.

#### **Tableau 4 : Questions à poser et réponses éventuelles dans le déclenchement des Leaders Naturels**

<b>Question à poser</b>	<b>Réponses éventuelles attendues des participants</b>
Qui êtes-vous ?	CC ; LN ; IngL
Qu'est-ce qui peut constituer votre force et rendre vos actions pérennes (Le brainstorming doit pouvoir conduire à l'idée de création d'une organisation formelle)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Notre dynamisme dans la mise en œuvre des activités ;</li> <li>2. L'harmonie entre CC ;</li> <li>3. Notre engagement ;</li> </ol>

4. Rencontre périodiques entre CC ;
5. La constitution des CLHA ;
6. La documentation de nos activités
7. Le suivi des activités ;
8. Notre reconnaissance par l'autorité ;
9. La constitution d'une organisation formelle

Laquelle de ces deux types d'organisation C'est la vie associative qui cadre avec nos (association et GIE) cadre avec vos activités activités ?

Laquelle de ces deux types d'organisation rime avec la sociologie de votre milieu ?

A cette étape, le modérateur doit faciliter avec des expressions qui cadrent avec les types d'activités que les participants mènent afin qu'ils fassent la similitude avec la vie associative

Laquelle de ces deux types d'organisation Nous choisissons de se mettre en association choisissez-vous ? ( l'importance de cette partie est de mettre dans l'esprit des participants qu'ils portent leur choix sur une forme d'organisation à **but non lucratif**)

**Passez à l'engagement :**

Traduire l'engagement par les mains levées (boom)

Que tous ceux qui veulent former une association pour votre activité lèvent les mains !

Que tous ceux qui veulent former une association pour conduire leur communauté à arrêter de manger son propre caca et celui des autres lèvent les mains !

A la suite du déclenchement, il faut passer au plan d'action (feuille de route) et aux PAFI (Comité préparatoire ; cotisation systématique pour permettre au comité préparatoire de fonctionner)

### 3. Election du comité préparatoire pour conduire la mise en place de l'APHA

L'élection se fait au suffrage secret ou à main levée. Le comité à mettre en place est constitué de trois membres à savoir un président, un secrétaire et un trésorier. Ce comité facilite l'élaboration d'une feuille de route pour la création de l'APHA.

### 4. Elaboration d'une feuille de route pour la création de l'APHA

Elle consiste à énumérer les grandes actions, les responsables et les périodes d'exécution pouvant conduire à l'AG Constitutive. Le tableau ci-dessous peut être adopté comme feuille de route.

**Tableau 5 : Proposition des grands points de la feuille de route**

N°	Activités	Responsables	Livrable/preuve	Période ou délais	Procédure
1.	Adhésion des CLHA	AMOd ; Comité préparatoire	Liste des CLHA ; Registre des membres Adhérents		Informers chaque CLHA, recueillir son approbation et retenir les membres comme adhérents
2.	AG villageoise des CLHA pour la mise en place des CVHA	Comité préparatoire ; AMOd	PV de l'AG ; liste des membres (03) du Comité de Village d'Hygiène et d'Assainissement (CVHA) et leur suppléants		Organiser une rencontre des CLHA du village pour élire le Comité de Village d'Hygiène et d'Assainissement (CVHA) et leurs suppléants (les CC sont privilégiés pour ce comité)
3.	Réunions de rédaction et de lecture des Statuts et Règlements	Comité préparatoire ; AMOd	PV ; Statuts et Règlements provisoires		Recherche de documentation ; Rédaction des textes avec l'appui de l'AMOd
4.	Identification du siège de l'APHA	Comité préparatoire ; Futur Comité Exécutif AMOd	Référence de la parcelle qui abrite le bureau du siège de l'APHA		Exigence de la préfecture Si le Comité préparatoire n'arrive pas à identifier un siège, la responsabilité sera confiée au Comité Exécutif qui sera élu.

N°	Activités	Responsables	Livrable/preuve	Période ou délais	Procédure
5.	Convocation de l'AG Constitutive de l'APHA	Comité préparatoire ; AMOd	Lettre de convocation adressée à chaque Comité de Village d'Hygiène et d'Assainissement (CVHA) ; invitation de deux ou les trois membres du Comité		Seuls les membres du comité villageois sont invités et sont éligibles. Une fois un titulaire élu, le suppléant prend sa place dans le Comité de Village d'Hygiène et d'Assainissement (CVHA)
6.	AG Constitutive	Comité préparatoire	PV de l'AGC; Liste de présence ; liste des membres du bureau du Comité Exécutif ; liste des membres des cellules d'arrondissement		Le président du Comité préparatoire signe la convocation. Les facilitateurs de l'AMOd et la Radio aident à ventiler l'information  Le Comité s'assure que tous les invités ont reçu l'information et seront présents
7.	Souscription	Comité préparatoire	Cahier de souscription rempli	Séance tenante	Cette souscription est indispensable pour permettre au comité préparatoire de pouvoir fonctionner ; l'AMOd doit appuyer ce comité à collecter ces fonds à la fin de l'atelier de réunion

## 1. Cible

Les consultants communautaires, les ingénieurs locaux et éventuellement les LN qui sont les représentants des CLHA de leur communauté

2. **Outils de mise en œuvre** : Rugby (engagement), Témoignage, photos

3. **Ressources matérielles** : Salle ; papiers kraft ; projecteur ; marqueurs ;
4. **Ressources humaines** : L'équipe de facilitation ; les CC ; les IngL et/ou les LN; le REHA
5. **Durée de mise en œuvre** : Trois journées pour la préparation et une journée pour la réunion proprement dite.
6. **Ressources financières** : Les variables dans le tableau ci-dessous permettent de faire une estimation financière selon les besoins

### ETAPE 3 : Préparation de l'Assemblée Générale Constitutive

#### Objectif et résultat attendus

N°	DESIGNATIONS	NBRE TOTAL	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL	OBSERVATIONS
1	Outils informatiques et consommables	-	-	-	L'ordinateur, le projecteur, marqueur, papier kraft...
2	Déplacement participants	-	-	-	Frais de déplacement suivant le lieu de provenance
3	Restauration participants	-	-	-	Déjeuner suivant le nombre de participant

L'objectif est d'élaborer les textes (statuts et règlement intérieur), faciliter l'adhésion des CLHA et la mise en place des Comités Village d'Hygiène et d'Assainissement (CVHA) puis de convoquer l'Assemblée Générale Constitutive de l'APHA.

#### Description

Une fois le comité préparatoire installé, il s'engage à exécuter quatre grandes missions à savoir :

1. Déclenchement des CLHA pour leur adhésion à l'APHA ;
2. Mise en place des CVHA ;
3. Elaboration des textes statutaires ;
4. Convocation de l'Assemblée Générale Constitutive

#### 5. Déclenchement des CLHA pour leur adhésion à l'APHA

Le déclenchement des CLHA se fait par les CC puisque ces derniers avaient été déclenchés lors de la réunion pour la constitution de l'APHA. Ils sont donc

responsabilisés et coachés pour déclencher leurs collègues membres des CLHA, recueillir leur approbation et retenir tous les membres comme adhérents à l'APHA

## 6. **Mise en place des CVHA**

Les CVHA sont mis en place à l'occasion d'une rencontre organisée (AG villageoise) par tous les CLHA du village pour élire le Comité de Village d'Hygiène et d'Assainissement (CVHA) et leurs suppléants. Les Consultants Communautaires sont privilégiés pour ces postes. C'est à défaut que les potentiels CC sont élus. Pour la rencontre, tous les LN ne sont pas tenus d'être présents. Seuls la présence des CC et suppléants (potentiel CC) est indispensable. De ce fait, pour toute une Commune, ces rencontres d'AG villageoises peuvent se faire en une seule ou deux réunions d'apprentissages organisées à l'intention des CC et leurs suppléants.

## 7. **Elaboration des textes statutaires**

Le Comité préparatoire appuyé par la structure d'encadrement organise des rencontres de rédaction et de lecture des Statuts et Règlements. Ils recherchent la documentation nécessaire pour la rédaction de ces textes statutaires

## 8. **Convocation de l'Assemblée Générale Constitutive**

Le Comité préparatoire adresse la lettre de convocation (modèle en annexe) à chaque Comité de Village d'Hygiène et d'Assainissement (CVHA) pour prendre part à l'AG Constitutive. Il utilise tous les canaux d'information possible (radio, commission, marchand des marchés ruraux ; bouche à oreille, agent de la structure d'encadrement...) pour faire passer l'information. Il se rassure en fin que l'information est passée à tous les niveaux (contre pré FUM).

9. **Cible :** Les consultants communautaires ; les ingénieurs locaux, les CVHA ; les CLHA

10. **Outils de mise en œuvre :** Rugby ; engagement ; témoignage ; photo

11. **Ressources matérielles :** Salle ; Ordinateur ; imprimante ; papier rame ; papier kraft ; marqueurs

12. **Ressources humaines :** Equipe de facilitation ; le comité préparatoire ; les CVHA

13. **Durée de mise en œuvre :** La mise en œuvre de ce processus peut s'étendre sur 3 mois

14. **Ressources financières :** La ressource financière dépend du nombre CVHA à installer, du nombre de rencontres pour la rédaction des textes et du nombre de participants à l'Assemblée Générale Constitutive.

**Tableau 6 : Point des sous-étapes de préparation de l'AGC**

N°	DESIGNATIONS	NBRE TOTAL	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL	OBSERVATIONS
1	Distribution des convocations aux membres CVHA	-	-	-	Le comité préparatoire utilise tous les canaux possibles pour transmettre la convocation aux invités
2	Outils informatiques	-	-	-	L'ordinateur et l'imprimante pour la saisie et tirage des textes
3	Consommables (papier rame, Kraft, marqueurs, photocopies	-	-	-	Photocopies des statuts et règlement intérieur à distribuer aux participants
4	Déplacement du comité préparatoire	-	-	-	Frais de déplacement du comité préparatoire pour l'installation des CVHA

#### **4.ETAPE 4 : Mise en place du Comité Exécutif et Enregistrement de l'Association**

##### **4.1 Objectif et résultats attendus**

L'objectif est d'avoir un organe formel d'administration et de gestion de l'association chargé de la mise en application des orientations, des directives et résolutions de l'Assemblée Générale à qui elle doit rendre compte.

##### **4.2 Description**

###### **1. Mise en place du Comité Exécutif**

A l'AG constitutive, le comité préparatoire facilite la mise en place d'un présidium de trois membres (président, secrétaire et assesseur) et lui passe la main. Le présidium instruit le Comité préparatoire à soumettre les statuts et règlement intérieur à l'assemblée

générale pour amendement et adoption. Par la suite, intervient l'élection du Comité Exécutif. Le vote peut être secret ou à main levée conformément au statut et règlement intérieur. Le vote est fait à l'Assemblée Générale parmi les membres des CVHA présents.

Organe permanent de l'association, il est constitué généralement d'une équipe restreinte d'au moins cinq membres et d'au plus dix membres dont au moins deux femmes. Il est recommandé que l'effectif du comité soit impair. Le comité exécutif de l'APHA est constitué de :

1. Un président qui incarne la personne morale et représente l'association devant les pouvoirs publics et vis-à-vis des tiers ;
2. Un ou deux vice-présidents ;
3. Un secrétaire;
4. Un secrétaire adjoint;
5. Un trésorier;
6. Un trésorier adjoint;
7. Un à trois responsables à l'organisation ayant en charge la communication.

Dans l'intérêt de l'APHA, les candidats doivent être des **résidents permanents** des localités ou des quartiers de ville et ils doivent répondre aux critères d'aptitudes requis pour exercer leur fonction et représenter l'association. Une fois le comité exécutif installé, il procède, avec l'accompagnement de l'Assemblée, à la mise en place des cellules d'arrondissement composées chacune de trois membres et ce, par désignation.

## 8. **Enregistrement de l'APHA**

Après son installation, la première mission du Comité exécutif consiste à formaliser l'association à travers le dépôt des dossiers d'enregistrement dans les structures administratives habilitées en la matière (Préfecture pour le Bénin). Il mobilise à cet effet, les ressources financières nécessaires et suit le dossier jusqu'à l'obtention du récépissé d'enregistrement. Après acquisition du récépissé, il convient maintenant pour APHA de se présenter officiellement au Conseil Communal muni de la copie du récépissé, des statuts et règlement intérieurs. APHA s'affiche ainsi comme étant désormais un partenaire formel pour toutes activités liées à l'hygiène et à l'assainissement dans la Commune.

1. **Cible** : Les membres des Comités Village d'Hygiène et d'Assainissement (CVHA)
1. **Outils de mise en œuvre** ; Rugby, témoignages
1. **Ressources matérielles** : Salle ; Ordinateur ; imprimante ; papier rame ; papier kraft ; marqueurs ; textes (statuts et règlement) ; modèle de PV
1. **Ressources humaines** : L'équipe de facilitation ; CVHA ; les ASDD

1. **Durée de mise en œuvre** : Trois jours pour la préparation (convocation) et une journée pour l'AG
2. **Ressources financières** : Les variables dans le tableau ci-dessous permettent de faire une estimation selon les besoins

**Tableau 7 : Point des besoins pour l'enregistrement de l'association après de l'autorité administrative**

N°	DESIGNATIONS	NBRE TOTAL	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL	OBSERVATIONS
1	Communiqués radio pour invitation	-	-	-	Le communiqué est nécessaire pour une meilleure vulgarisation de l'information trois jours avant
2	Couverture médiatique	1	-	-	La couverture médiatique permet de vulgariser la création de l'association.
3	Distribution des convocations aux membres CVHA	-	-	-	Le comité préparatoire utilise tous les canaux possibles pour transmettre la convocation aux invités
4	Outils informatiques	-	-	-	L'ordinateur, l'imprimante, le projecteur... pour les communications éventuelles
5	Consommables (papier rame, Kraft, marqueurs, photocopies	-	-	-	Photocopies des statuts et règlement intérieur à distribuer aux participants
6	Déplacement participants	-	-	-	Frais de déplacement suivant le lieu de provenance

7	Restauration participants	-	-	-	Pause-café et déjeuner suivant le nombre de participants
---	---------------------------	---	---	---	--

## 5.ETAPE 5 : Fonctionnement de APHA

### 5.1 Objectif et résultat attendus

L'objectif de cette étape consiste à assurer le bon fonctionnement de l'association et maintenir la mobilisation de ses membres de l'APHA.

### 5.2 Description

Le Comité Exécutif une fois élu, assure la gestion administrative, financière, technique et organisationnelle de l'APHA. Pour ce faire, il veille à la coordination des activités et au bon fonctionnement de tous les comités à tous les niveaux (CLHA, CVHA, Cellule d'arrondissement). Entre autres activités de ces comités on peut citer :

3. Tenue correcte des outils de gestion ;
4. Appui aux déclenchements communautaires ;
5. Suivi (entretien, utilisation correcte) des activités d'Hygiène et d'Assainissement à la base par les CLHA ;
6. Appui aux ménages pour la réalisation des ouvrages d'assainissement ;
7. Accompagnement (planification, appui, suivi, assistance, facilitation) de la communauté pour l'atteinte et le maintien de la Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL) ;
8. Partage d'expérience/appui entre CLHA et CC ;
9. Tenue régulière des réunions périodiques (une fois par semaine ou quinzaine pour le CLHA, et une fois par mois pour les autres comités) de concertation et de réflexion communautaire pour l'hygiène et l'assainissement ;
10. Facilitation pour la prise en compte des besoins spécifiques d'hygiène et assainissement des Personnes Potentiellement Défavorisées (PPD) ;
11. Fourniture des biens et services d'Hygiène et d'Assainissement aux communautés à travers le Modèle Communautaire de Marketing d'Assainissement (fabrication et vente à des prix sociaux de savon liquide et solide, balai à manche en bois, pot de défécation, dispositif de lave main de différent sorte, dalle SanPlat, fouilles pour

latrines, construction de superstructures pour latrines, cache-nez, charpenterie...), voir schéma conceptuel ci-dessous ;

12. Renforcement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) des groupements communautaires organisés (GCO) à travers leur adhésion aux CLHA ;
13. Responsabilisation des GCO (Membre CLHA) dans la réalisation des activités d'Hygiène et Assainissement (campagne de salubrité, tontine flash pour achat de matériel d'assainissement comme les balais, des râpeaux, des poubelles ; ...)
14. Micro crédit pour les CLHA crédibles identifiés à travers les tontines flash ;
15. Partage d'expérience avec les acteurs des autres communes ;
16. Création d'un forum whatsapp pour tous les membres APHA qui disposent d'un portable androïde afin de publier les actions et suivre les activités de terrain ;
17. Acquisition d'un engin tricycle pour les descentes en équipe sur le terrain et pour les livraisons de matériaux lourds de leur marketing communautaire de l'assainissement.

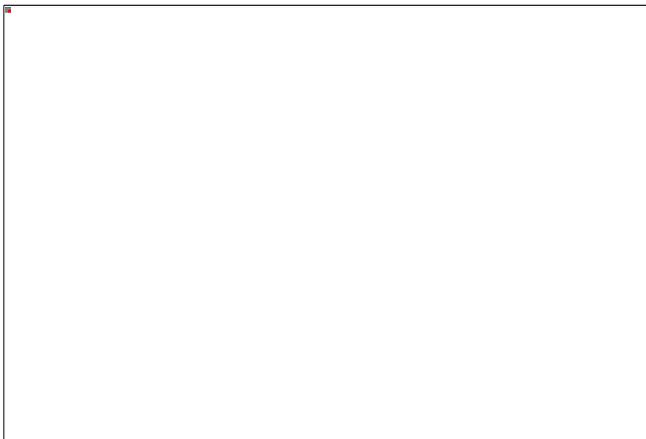
1. **Cible :** Les différents comités APHA : CLHA ; CVHA ; Cellule d'Arrondissement. Comité Exécutif, GCO
2. **Outils de mise en œuvre :** Les divers outils de déclenchement
3. **Ressources matérielles :** Matériel de facilitation
4. **Ressources humaines :** Le Comité Exécutif, les CLHA, les CVHA, Les Cellules d'Arrondissement
5. **Durée de mise en œuvre :** 2 à 6 mois pour l'acquisition du récépissé et durée illimitée pour le fonctionnement
6. **Ressources financières :** L'ensemble des besoins retenus est résumé dans le tableau suivant :

**Tableau 8 : Point des besoins identifiés pour l'enregistrement de l'association**

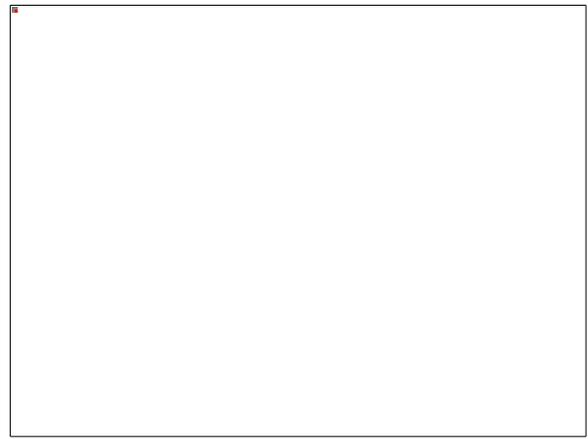
N°	DESIGNATIONS	NBRE TOTAL	COUT UNITAIRE	COUT TOTAL	OBSERVATIONS
1	Casiers judiciaires	3	-	-	Un casier judiciaire pour les personnes occupant les trois premiers postes clés

2	Photocopies légalisées des cartes d'identité nationales	3	-	-	Pour les personnes occupant les postes clés
3	Multiplication des pièces et textes	3	-	-	Trois exemplaires par pièces (statut, règlement, CNI, PV de l'AG constitutive, liste de présence)
4	Matériels de facilitation	-	-	-	Papier kraft, chemise dossier, marqueurs...

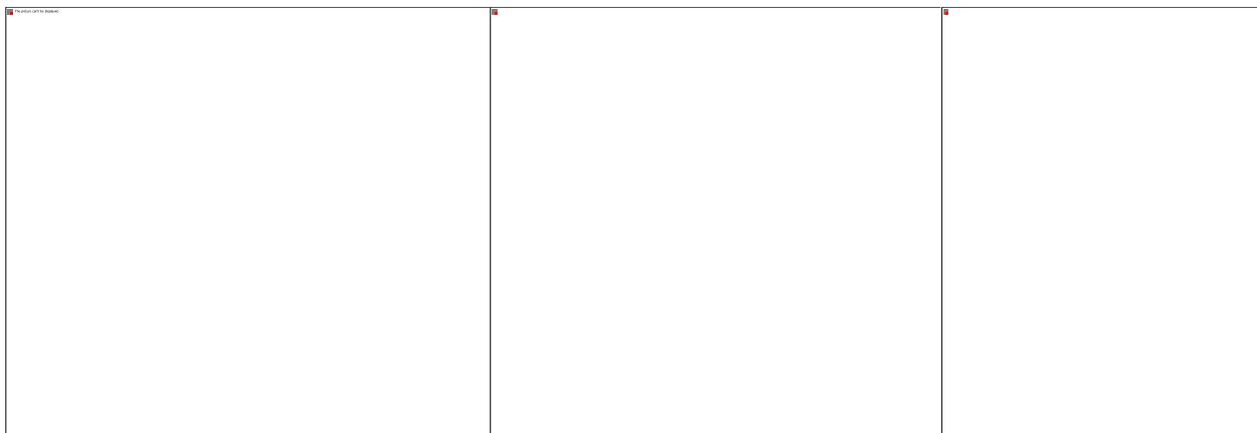
**Photos 5 & 6 & 7 & 8 : Mobilisation des membres pour des activités (réunions et Activités Génératrices de Revenus) développées pour assurer le fonctionnement de l'association et maintenir la dynamique de groupe**



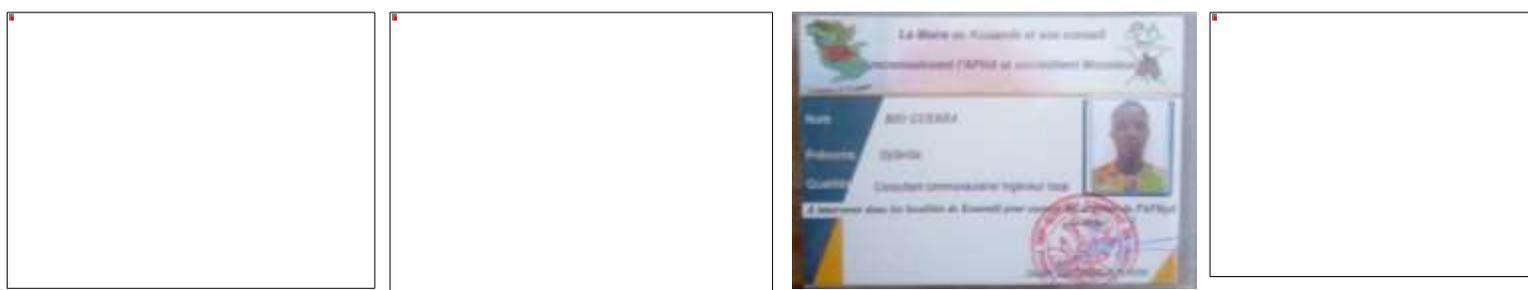
**Groupement communautaire organisé autour des activités HA à Kouandé affilié au CLHA de l'APHA**



**Appui inter-CLHA pour amélioration d'ouvrage d'assainissement à Kouandé**



Production de savon solide et liquide par l'APHA Copargo



Acquisition d'une moto tricycle par APHA Copargo après la clôture du PAPHyR pour les interventions en équipe et pour divers usages à des fins d'hygiène et d'assainissement

Carte de reconnaissance et d'accréditation de l'APHA par le conseil communal de Kouandé

#### Source de données:

Rapport d'activités annuels et articles sur APHA des AMOd APIC et GRAIND ; Approche TIIMON;  
Webinaire sur APHA présenté par APIC

#### ANNEXES

ANNEXE 1 : MODELE DE REGISTRE DES MEMBRES FONDATEURS DE L'APHA

ANNEXE 2 : MODELE DE REGISTRE DES MEMBRES DE L'APHA

ANNEXE 3 : MODELE DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'APHA

ANNEXE 4 : MODELE DE PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'APHA

ANNEXE 5 : MODELE DE STATUTS APHA

ANNEXE 6 : MODELE REGLEMENT INTERIEUR APHA

N°	Etape	Sous-étape	Résultats attendus	Cibles	Outils de mise en œuvre	Durée	Ressource humaine	Ressources Matérielles	Ressources financières			
1	E1 : Déclenchement des alliés stratégiques institutionnels et communautaires	SE1.1 : Mise en place des alliés communautaires engagés	1. Les leaders Naturels ; IngL sont identifiés ;	LN ; CC ; IngL	Cartographie ; marche de la honte ; contamination oro-fécale...	02 ans	Equipe de facilitation ; Communauté ; PPD	Marqueurs ; papier kraft ; sciure ; cendre	En fonction du matériel de facilitation			
		SE1.2 : Mise en place des alliés institutionnels engagés	2. L'émergence des CC est facilitée	ChpC	Rugby ; Fiche d'engagement					Equipe de facilitation ; élus locaux et communaux	Marqueurs ; papier kraft ; projecteur	Défini en fonction du matériel informatique et consommables ; du déplacement et restauration des participants
		SE1.2 : Mise en place des alliés institutionnels engagés	3. L'émergence des ChpC est facilitée									
2	E2 : Mise en place du Comité Préparatoire	SE2.1 : Communication sur les caractéristiques et les avantages d'une association	1. Une présentation sur les caractéristiques et avantages d'une association est faite			04 jours	Equipe de facilitation	Salle ; papiers kraft ; projecteur ; marqueurs	Défini en fonction du matériel informatique et consommables ; du déplacement et restauration des participants			
		SE2.2 : Déclenchement des LN, CC et IngL sur la constitution d'une organisation formelle pour leur corporation (APHA)	2. Les participants ont compris la différence entre une association et un Groupe d'Intérêt Economique (GIE) ;	CC ; IngL ; REHA	Rugby ; main levée							
		SE2.3 : Election d'un comité préparatoire de trois membres pour conduire la mise en place de l'APHA	3. Les participants sont engagés pour la création de l'APHA									
		SE2.4 : Elaboration d'une feuille de route pour la création de APHA	4. Le comité (03 membres) devant conduire les travaux jusqu'à la création de									

N°	Etape	Sous-étape	Résultats attendus	Cibles	Outils de mise en œuvre	Durée	Ressource humaine	Ressources Matérielles	Ressources financières
			l'APHA est mis en place ;						
			5. Le calendrier de mise en œuvre des activités devant conduire à la création de l'APHA est disponible						
3	E3 : Préparation de l'Assemblée Générale Constitutive (AGC)	SE3.1 : Déclenchement des CLHA pour leur adhésion à l'APHA	1. Tous les CLHA ont adhéré à l'APHA ;						
		SE3.2 : Mise en place des CVHA	2. Les Comités Villages d'Hygiène et d'Assainissement (CVHA) sont mis en place (les CC sont privilégiés pour ce comité)	CC ; IngL ; CVHA ; CLHA	Rugby ; témoignage	03 mois	Equipe de facilitation ; le comité préparatoire ; les CVHA	Salle ; ordinateur ; imprimante ; papier rame ; papier kraft	Défini suivant Frais de déplacement du comité préparatoire pour l'installation des CVHA ; les frais liés à la distribution
		SE3.3 : Elaboration des textes statutaires	3. Les Statuts et Règlements sont disponibles ;						des convocations ; frais relatifs aux outils informatiques et consommables
		SE3.4 : Convocation de l'Assemblée Générale Constitutive	4. Tous les CVHA sont informés de la tenue de l'AG constitutive de l'APHA et prendrons part (les membres CVHA sont les invités)						

N°	Etape	Sous-étape	Résultats attendus	Cibles	Outils de mise en œuvre	Durée	Ressource humaine	Ressources Matérielles	Ressources financières	
4	E4 : Mise en place du Comité Exécutif et création juridique	SE4.1 : Mise en place du Comité Exécutif	5.	Le quorum des membres CVHA réunis en Assemblée Générale Constitutive est atteint ;	CVHA	Rugby	04 jours	Comité préparatoire ; CVHA	Défini en fonction des communiqués et couverture médiatique ; des convocations à distribuer des outils informatiques ; consommables et frais de déplacement des CVHA	
			6.	Un présidium est mis en place (03 personnes en moyenne) ;						
			7.	Les statuts et règlement sont amendés ;						
			8.	Le Comité Exécutif est mis en place par vote (cinq à dix membres) ;						
		SE4.2 : Création juridique de l'APHA	9.	Le dossier d'enregistrement de l'APHA est constitué et déposé dans les services habilités ;						Salle ; ordinateur ; imprimante ; papier rame ; papier kraft ; règlement intérieur ; statuts
			10.	Les ressources financières sont mobilisées pour la quittance ;						
			11.	Le récépissé de l'APHA est délivré ;						
			12.	Le Comité Exécutif de l'APHA est présenté officiellement à						

N°	Etape	Sous-étape	Résultats attendus	Cibles	Outils de mise en œuvre	Durée	Ressource humaine	Ressources Matérielles	Ressources financières
5	E5 : Fonctionnement de l'APHA	SE5.1 : Gestion administrative et financière de l'APHA	l'autorité communale						
			13. Chaque Comité de APHA tient correctement les outils de gestion administrative et financière ;	CVHA ; CLHA ; cellules d'arrondissement	Les divers outils de déclenchement	Comité exécutif ; CVHA ; CLHA ; Cellules d'arrondissement	Matériel de facilitation	Matériel de facilitation	
		14. Chaque Comité de APHA rend compte régulièrement de sa gestion administrative et financière à l'AG ;	CVHA ; CLHA ; cellules d'arrondissement						
		15. APHA organise des renforcements des capacités de ses membres en matière de la gestion administrative, financière, technique et organisationnelle ;			A partir de 02 ans				
		16. APHA a une vision claire de ses objectifs sur plusieurs années ;							
		SE5.2 : Gestion technique et organisationnelle de l'APHA	17. Les déclenchements communautaires sont accompagnés par APHA ;						



N°	Etape	Sous-étape	Résultats attendus	Cibles	Outils de mise en œuvre	Durée	Ressource humaine	Ressources Matérielles	Ressources financières
			25.	Plusieurs autres GCO se sont fusionnés (adhésion) aux CLHA ;					
			26.	Les AGR des GCO membres CLHA sont renforcés par les tontines flash ;					
			27.	Les CLHA crédibles bénéficient des Micro crédits ;					
			28.	APHA partage ses expériences avec les acteurs des autres communes					

**Tableau 9 : Synthèse des différentes étapes de la démarche**